



RÔLE DU VICE-PRESIDENT

Il doit être licencié à la FFF.

Il est membre du Bureau et du Comité Directeur, élu pour 3 ans (voir Statut du club), et de ce fait participe aux réunions du Bureau et du Comité Directeur.

Il assiste le Président dans ses tâches et le suppléer en cas d'absence.

Le vice-Président travaille en étroite collaboration avec les autres membres du Bureau et du Comité Directeur, plus particulièrement avec le Président, le Secrétaire et le Trésorier.

Le vice-Président est l'interlocuteur privilégié du Président.

Il assure :

- Les différentes missions au sein des différents Pôles dont il fait parti.
- La relation privilégiée avec les membres du club, les parents et les supporters.

Autres tâches :

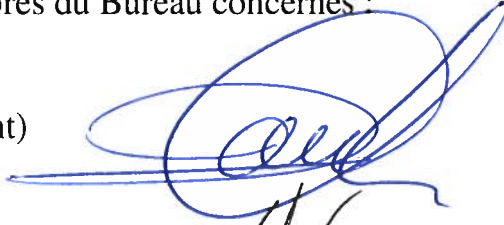
- Assister le Président dans ses décisions.
- Etre force de propositions dans les domaines de politique générale du club.
- Participer aux réunions avec les différentes municipalités.
- Participer aux manifestations du club et à leur organisation.
- Veiller au respect de l'application du règlement intérieur et des règles de sécurité sur les trois sites.
- Participer à la création d'une ambiance familiale et conviviale au sein du SMPFC.
- Etre attentif, dans le cadre du Pôle Sportif, de l'organisation mise en place.

Validé en Bureau le 09 Octobre 2017.

Pour le Savenay Malville Prinquiau Football Club,

Signatures des membres du Bureau concernés :

F.DAUBIE (Président)



A.MARCHAND (vice-Président)



S.DIERE (vice-Président)



V.COCHARD (vice-Président)

